



76190 ☎ : 02.35.96.20.76

Courriel : mairie.staubincretot@wanadoo.fr

Le 08 juillet 2022,  
Saint Aubin de Crétot

## Compte-Rendu du Conseil Municipal Extraordinaire du 07/07 2022

Le 21 juin 2022, à la suite de la demande signée en date du 8 juin par les 12 membres du Conseil Municipal, M. le Maire Christian Abraham a convoqué une réunion extraordinaire du Conseil Municipal pour le 07 juillet 2022 à 19 heures dans la Salle Polyvalente de la commune de Saint Aubin de Crétot.

<i>Présents</i>	<i>Absents excusés</i>	<i>Excusés (avec le pouvoir)</i>
ABRAHAM Christian, SPANNEUT Damien, LEMETTAIS Florent, LEPILLIER Stéphanie, DUFRENE Barbara, DOUYERE Serge, ALLEAUME Martial, JALENQUES Isabelle, SERY Benoît, CHOULANT Agnès, DUVAL Gilles, HUGUET Geoffrey		LEAL Solen

Formant la majorité des membres

**Nombre de conseillers : 13****Présents : 12****Votants : 12**Date de la convocation : **21/06/2022**Date d'affichage : **21/06/2022**

Madame Barbara Dufrene a été élu secrétaire du Conseil. Municipal extraordinaire

Début de la réunion 19h00

Fin de la réunion : **21h00****L'ordre du jour proposé devait traiter****\*\* Diverses Délibérations****\*\* Proposition de M. le Maire de démissionner de sa fonction****\*\*Elections complémentaires partielles****\*\*Départ de la Secrétaire de Mairie le 30 juin 2022****1)Votes des délibérations le 07 juillet 2022 :**

Monsieur Le Maire a exposé :

**Les 7 délibérations ci-dessous, qui ont été discutées et votées par le Conseil Municipal Extraordinaire comme suit :**

**a) Service Assistance Informatique pour un forfait de 40h et un coût de 1000€ :**

Accord pour un contrat d'un an pour évaluation d'utilité opérationnelle

**b) Subventions communales accordées aux Associations pour 2022 :**

\* « Anciens Combattants » bien qu'actuellement en recherche d'un nouveau président, à la suite de la démission de M. Maingot, le Conseil est unanime pour voter le maintien de la subvention de 172,39 €,

\* « Bateau Brotonne », vote unanime pour le maintien de la subvention de 141,57 €

\* « Comité des Fêtes », vote majoritaire pour baisser la subvention à 300€

\* « Club de Gym », vote majoritaire pour augmenter la subvention à 470€

\* « Club des Anciens », vote majoritaire pour maintenir la subvention à 550 €

\* « Co'libri », une subvention de 150€ est votée à l'unanimité

\* « Pompiers » : le maintien de la subvention de 177,30€ est voté à l'unanimité

\* « Association Fêtes et Loisirs à SAC », créée en juin 2022 pour organiser des animations pour les habitants et leurs enfants et adolescents, une subvention communale a été demandée, après débat un montant de 300€ est accordé par vote majoritaire

**c) Convention DECI avec la famille Burel :**

Un montant de 2000€ est voté à l'unanimité en une seule fois

**d) Groupement d'achats pour équipement de vidéosurveillance :**

Voté à l'unanimité, cet accord sans cotisation requise sera signé par la commune

**e) Délibération pour le Fonds de Solidarité de Logement, financé par une taxe de 0,76 € par habitant de la commune :** vote unanime contre cette proposition

**f) Délibération pour le dossier « cavité de la rue Brémare » :**

Vote unanime en faveur de la solution de « contrôle et de surveillance » proposée par CEREMA, devant permettre une réouverture de la route dans un assez proche future

**g) Délibération pour le projet de lotissement « Drakkar » de 8 maisons individuelles sur une parcelle de 7000 m<sup>2</sup> :**

Ce projet recueille une adhésion totale et est votée à l'unanimité

**2) Proposition de M. Le Maire de démissionner de sa fonction pour raisons personnelles:**

Christian Abraham prend acte de la lettre qui lui avait été adressée par l'équipe des 12 conseillers et confirme sa volonté de donner suite pour favoriser une transition à l'amiable. Il s'engage d'envoyer sa lettre de démission au préfet le vendredi 15 juillet prochain, et de mettre les membres du Conseil Municipal en copie. Il rappelle que la réponse/acceptation de la préfecture doit être donné dans un délai de 2 mois.

**3) Elections complémentaires partielles - ECP**

Comme il est prévu dans le règlement concernant les communes de plus de 500 et moins de 1000 habitants, après l'acceptation de la démission du maire actuel par la préfecture, une ECP est obligatoire dans un délai de 3 mois afin de pouvoir élire un nouveau maire et les adjoints

Pour ce faire il faudra proposer au moins 2 nouveaux candidats aux électeurs de la commune, des personnes qui sont prêtes à compléter l'équipe municipale au nombre d 15, à la suite de la récente

démission de 2 conseillers, il sera ensuite procédé à l'élection du maire et des adjoints parmi l'équipe de conseillers municipaux complétée.

Après débat une majorité des présents est d'accord pour explorer la seconde liste 2020 pour des candidatures ECP potentiellement intéressantes.

#### **4) Départ de la secrétaire de mairie le 30 juin 2022**

En place depuis fin novembre 2021, Lucie Fagot avait été embauchée en contrat aidé pour un temps partiel de 3 jours /semaine. Après une formation intensive, dispensée par M. le Maire la jeune employée a donné sa démission pour accepter un emploi à plein temps, plus attractif.

Il est rappelé que l'ancienne secrétaire de la mairie, rédactrice d'échelon 2 et avec une longue expérience sur plusieurs mandatures, avait occupé un emploi à temps non-complet (32 heures) à la mairie de SAC depuis 2011, toutefois en consacrant une bonne partie de son temps au SIVOS, depuis confié à St. Gilles de Crétôt.

Après une discussion approfondie et sans contrainte budgétaire importante, une majorité de conseillers se déclare en faveur d'une recherche pour ce poste de secrétariat de mairie à pourvoir le plus rapidement possible, qui propose une embauche de 28 H (4 jours par semaine). Dans les circonstances actuelles il est en effet important que la nouvelle secrétaire de mairie puisse apporter un soutien complet et efficace au nouveau maire élu, qui sera désigné par l'ECP.

La séance est levée à 21h00.

#### **Les Membres du Conseil Municipal**

ABRAHAM Christian	DUVAL Gilles	CHOULANT Agnès
SPANNEUT Damien	LEAL Solen (donne pouvoir à Mme. JALENQUES Isabelle)	SERY Benoît
LEMETTAIS Florent	LEPILLIER Stéphanie	HUGUET Geoffrey
DOUYERE Serge	DUFRENE Barbara	ALLEAUME Martial
JALENQUES Isabelle		